

La retraite à 60 ans toujours menacée : L'intervention urgente des salariés est déterminante

Après la puissante journée de mobilisation du 25 janvier dernier où des centaines de milliers de salariés ont manifesté et fait grève pour s'opposer au diktat du MEDEF sur l'avenir des retraites, le patronat a été contraint d'ouvrir une nouvelle négociation vendredi 9 février.

Les cinq confédérations de salariés se sont présentées unies pour exiger la prorogation du dispositif ASF garantissant le droit à la retraite à 60 ans.

Par contre, les discussions qui se sont conclues avec une partie des organisations débouchent sur un projet d'accord qui, de fait, conforte le MEDEF dans sa stratégie de mise en cause des droits à la retraite des salariés :

- ◆ Sous couvert de l'objectif de « stabilisation des taux de cotisation pour les 10 ans à venir » le patronat fait entériner son orientation « pas un sou de plus pour les retraites ».
- ◆ Il fait alors passer son objectif principal d'allongement de la durée de cotisation. Le texte proposé affirme clairement que parmi « les principes nécessaires pour équilibrer le système... il faut privilégier la variable de la durée de cotisation pour l'accès à une retraite à taux plein ».

Ce n'est plus l'affichage des 45 ans de cotisation que voulait le MEDEF, mais le principe est le même.

- ◆ Il entérine enfin la désindexation des retraites sur les salaires alors que toutes les organisations syndicales y étaient opposées. Cela rend peu crédible l'objectif affiché par ailleurs « d'une garantie du taux de remplacement » pour les futurs retraités.

Le rétablissement de l'ASF qui était incontournable après la lame de fond de la journée du 25 janvier est des plus précaire. Le sursis de 21 mois concernant le dispositif des retraites complémentaires ne peut en aucun cas être présenté comme une victoire. Dans les mois à venir, le MEDEF va inévitablement recommencer son chantage et prendre en otage des millions de salariés.

Au total en rapprochant ces différents éléments, on peut lire en filigrane de cet accord la fin programmée par le MEDEF de la retraite à 60 ans au 31/12/2002.

Il est hors de question que la CGT approuve un tel projet d'accord.

C'est parce que le MEDEF voulait à tout prix imposer cela aux organisations syndicales que la délégation de la CGT a décidé de quitter la négociation après 15 heures de discussions.

Les confédérations syndicales ont quelques jours pour faire connaître leur position.
L'intervention des salariés peut modifier le cours des choses.

Les salariés ont donc la possibilité d'intervenir en faisant valoir très rapidement leur opinion auprès des représentants syndicaux.

La CGT appelle l'ensemble des salariés à se réunir dans les entreprises dès lundi matin pour prendre connaissance du projet d'accord et décider d'initiatives pour empêcher le MEDEF d'obtenir gain de cause au détriment de l'intérêt des salariés.

C'est une nouvelle fois en se rassemblant le plus largement possible sur la base des exigences exprimées tous ensemble le 25 janvier que nous devons contraindre le patronat à entendre réellement les revendications des salariés et des retraités.

La CGT va y consacrer tous ses efforts.

Montreuil, le 10 février 14h30